



Projet « InSERRE » POINT D'ÉTAPE

COMMUNIQUÉ :

FO Justice a été reçu en bilatérale par Madame Claire Popineau-Castex, Directrice du projet InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi), pour faire un point d'étape sur l'avancement de l'établissement d'Arras.

1. IMMOBILIER

FO Justice a interrogé l'administration sur la possibilité d'une visite du site par les organisations syndicales. Il nous a été confirmé que deux visites sont prévues :

- ▶ une première avec les instances régionales à l'horizon septembre,
- ▶ une seconde, ultérieurement, avec les instances nationales.

Aucun retard n'est actuellement signalé. La livraison du site est prévue pour fin mars 2026, avec une mise en service en septembre 2026.

Il est à noter que la « garde des murs » ne sera pas assurée par des Personnels Pénitentiaires, mais confiée à une entreprise privée.

FO Justice a exprimé son inquiétude quant au suivi du chantier, au regard des dysfonctionnements déjà observés sur d'autres établissements, comme celui du CD de Fleury et de Basse Terre.

Sur ce point, la directrice nous a assuré d'une pleine mobilisation de l'APIJ, avec une équipe projet dédiée complétée par le service SP3, qui se rend régulièrement sur le site.

2. RESSOURCES HUMAINES

Ce volet reste, pour partie, en attente d'arbitrages. Toutefois, quelques éléments nous ont été communiqués sur la répartition des personnels qui seront affectés sur cette structure :

- Le Chef d'Établissement, un DSP, est en poste.
- Son adjoint, un DPIP, ne pourra prendre ses fonctions qu'après modification de l'arrêté en vigueur.

➤ Personnels de Surveillance

- 3 officiers
- 7 gradés
- 50 surveillants

L'administration souhaite profiler l'ensemble de ces postes, invoquant l'importance de l'engagement des agents dans la réussite de ce projet et leur montée en compétence.

FO Justice a réaffirmé sa position ferme : si le profilage des postes d'officiers peut s'entendre, il est hors de question d'en faire de même pour les autres postes.

FO Justice a signalé qu'il n'y avait qu'une seule campagne de mobilité de brigadier-chef et majors de la filière encadrement par an.

Or, les postes n'ayant pas été proposés lors de la dernière mobilité, ces derniers ne seraient donc pas affectés en avril 2026, en cohérence avec les informations transmises par l'ATIGIP et son calendrier de livraison de la structure.

Cependant, une mobilité « spéciale InSERRE » serait actuellement à l'étude pour répondre à cette situation. Les prises de poste devront avoir lieu à partir d'avril 2026 afin d'assurer une phase de formation préalable.



➤ Personnels Administratifs

Pôle InSERRE :

- 2 secrétaires administratifs
- 7 adjoints administratifs

Pôle IPRO (Insertion Professionnelle) :

- 1 adjoint administratif
- 3 référents IPRO
- 1 responsable de la relation entreprises (ANT)

➤ Personnels Techniques

- 1 CLSI
- 1 gestionnaire délégué + 1 assistant de prévention (poste en cours d'arbitrage pour reclassement en attaché)

➤ Personnels d'Insertion et de Probation

- 6 CPIP (relevant du SPIP 62)
- 1 DPIP (gestion de l'équipe – arbitrage en cours)

Une seule mobilité par an est organisée pour le corps des CPIP.

En l'absence de postes proposés lors de la dernière campagne, une mobilité « spéciale InSERRE » serait également envisagée. Par ailleurs, le profilage de ces postes nous interpelle, dans la mesure où les missions exercées par les CPIP ne nécessitent pas de compétences particulières spécifiques à un profil.

À l'instar du personnel de surveillance, nous réaffirmons notre opposition au principe de profilage pour ces postes.

➤ 1 psychologue PEP

FO Justice a rappelé la nécessité de respecter des règles de mobilité, notamment pour le poste de psychologue. Tous les postes doivent être offerts aux titulaires avant éventuel recours à des contractuels.

FO Justice sera très vigilant sur ce sujet.

3. ORGANISATION DE SERVICE

Une réunion est prévue dans les prochaines semaines avec le délégué interrégional à l'organisation du service (DIOS) de Lille pour présenter le futur fonctionnement du service. Ce dernier devra s'adapter à une amplitude horaire de 14 heures par jour, un scénario de « semaine courte et longue » semble avoir été proposé.

FO Justice restera vigilant sur les points suivants :

- ▶ **Le respect du protocole d'accord sur les cycles de travail (action 33),**
- ▶ **La mise en place de services compatibles avec une qualité de vie professionnelle et personnelle,**
- ▶ **L'abandon du modèle matin/nuit au profit de longues journées continues.**

Enfin, deux autres établissements de type « InSERRE » étaient initialement prévus à Toul et Donchery, mais ces projets sont actuellement en pause, notamment en raison de contraintes budgétaires. L'expérimentation d'Arras semble conditionner l'évolution future du projet.

L'année 2025 est marquée par la naissance de deux projets d'établissements fondamentalement différents sur une même région :

- Le centre de haute sécurité de Vendin-le-Vieil,
- Le centre InSERRE d'Arras, tourné vers l'insertion et l'emploi.

FO Justice constate que NOS revendications relatives à la classification des établissements commencent à prendre forme.

Nous nous en félicitons.

Il faut désormais poursuivre dans cette voie et aller beaucoup plus loin !

